

LIVRET FINANCIER

 مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

LIVRET FINANCIER |
2014

Le Conseil de Surveillance, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, s'est réuni le vendredi 13 mars 2015 au siège social du Crédit du Maroc et a examiné l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 par le Directoire.

Dépôts clientèle	: 36 976 millions de dirhams	(+0,5%)
Crédits clientèle	: 35 042 millions de dirhams	(-4,9%)
Total bilan	: 49 062 millions de dirhams	(-2,4%)
Fonds propres (T1)	: 4 402 millions de dirhams	(+3,9%)
Produit net bancaire	: 2 090 millions de dirhams	(+0,8%)
Résultat net part du groupe	: 238 millions de dirhams	(-14,8%)

Evolutions par rapport à décembre 2013

Dépôts clientèle



Crédits à la clientèle



Produit net bancaire



Résultat brut d'exploitation



Résultat net part du Groupe



Capitaux propres T1



UNE ANNÉE 2014 MARQUÉE PAR LE DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE ORGANISATION DISTRIBUTIVE

L'exercice 2014 a été clôturé sous le signe de l'intense effort de réorganisation engagé en début d'année. Rappelons que le projet de transformation CAP2018 cible à terme une nette amélioration de l'efficacité commerciale et du service à la clientèle.

Au plan des ressources, le Crédit du Maroc termine l'exercice avec un niveau de dépôts clientèle de 36 976 millions de dirhams contre 36 791 millions de dirhams en décembre 2013, soit une évolution de +0,5%. Les ressources à vue et d'épargne progressent de façon satisfaisante, respectivement de +1,4% et de +5,2%, compensant la contraction des dépôts à terme.

Les emplois clientèle se sont établis à 35 042 millions de dirhams contre 36 842 millions de dirhams une année auparavant, dans un marché qui reste marqué par une atonie de l'environnement économique.

Dans ce contexte, le Crédit du Maroc maintient toutefois sa tendance positive au plan de la distribution des crédits immobiliers (habitat et promoteurs) et à la consommation, avec des évolutions respectives de +5,0% et +3,8% qui témoignent du soutien actif que la Banque continue de fournir à sa clientèle.

Ces réalisations commerciales se sont accompagnées de gains de productivité satisfaisants. Ainsi, on note une amélioration de la productivité des effectifs de +8,6% en termes de produit net bancaire et de +5,4% en termes de capitaux (emplois et ressources).

En matière de nouveaux produits, le Crédit du Maroc a poursuivi tout au long de l'année sa stratégie d'innovation. La Banque s'est distinguée par le lancement, en début d'année, de sa solution transactionnelle multicanal, Banque Directe, puis, dans le courant du troisième trimestre, de sa stratégie de positionnement sur le marché des jeunes avec l'offre MOZAÏC. Également, des avancées sont régulièrement réalisées en matière de dématérialisation des opérations bancaires, avec notamment, en fin d'année, le lancement du déploiement de la signature électronique en agence. Avec ce projet novateur et inscrit dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale par son impact sur la consommation de papier, le Crédit du Maroc est la seule banque de la place à proposer à ses clients la possibilité d'effectuer leurs opérations via une tablette tactile.

DES FONDAMENTAUX SAINS ET UNE ASSISE FINANCIÈRE RÉGULIÈREMENT RENFORCÉE

Le produit net bancaire consolidé est en hausse de +0,8%, à 2 090 millions de dirhams contre 2 074 millions de dirhams un an auparavant, suite aux bonnes progressions enregistrées au niveau de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions, soit respectivement +2,8% et +5,2%. Rappelons, concernant le résultat des opérations de marché qui se contracte de 17%, que celui-ci avait bénéficié d'opérations exceptionnelles en 2013.

La poursuite de l'effort d'optimisation des moyens mené par le Crédit du Maroc s'est traduite par une contraction du niveau des charges de 1,9%. Le résultat brut d'exploitation évolue ainsi de +3,9%, pour s'établir à 987 millions de dirhams. Cette évolution confortable du résultat issu de l'exploitation du fonds de commerce est appréciable dans un contexte difficile et marqué notamment par la baisse des taux d'intérêt, et traduit la capacité du Crédit du Maroc à maîtriser et optimiser ses coûts de fonctionnement. Le coefficient d'exploitation s'améliore en conséquence, à 52,8% contre 54,2% fin 2013.

Le coût du risque s'établit à 598 millions de dirhams, contre 497 millions de dirhams à fin 2013, impacté par des compléments de provisions passés au dernier trimestre de l'année 2014. Ce mouvement permet de renforcer la couverture des risques de contrepartie et confirme la position prudente traditionnellement adoptée par le Crédit du Maroc.

Le résultat net part du Groupe s'est ainsi établi à 238 millions de dirhams, contre 279 millions de dirhams à fin 2013 sous l'effet de la couverture en risque additionnelle.

Au plan des fonds propres, dans la continuité de sa stratégie de renforcement continu de son assise financière en accompagnement du développement de la Banque, le Crédit du Maroc a procédé au courant de l'exercice 2014 à une nouvelle augmentation de son capital par conversion optionnelle des dividendes de l'exercice précédent. Fort de l'engagement indéfectible de sa maison-mère le groupe Crédit Agricole (France) et de la confiance de ses actionnaires, le Crédit du Maroc a ainsi porté son capital à 1 067 899 400 dirhams.

Au terme de l'exercice 2014, le ratio de solvabilité tier1 s'est ainsi établi à 11,13%, nettement au-dessus de l'exigence réglementaire fixée à 9%.

Le groupe Crédit Agricole (France) est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 140 000 collaborateurs et 31 500 administrateurs des Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole (France) est une banque responsable et utile, au service de 50 millions de clients, 8,2 millions de sociétaires et 11 million d'actionnaires. Grâce à son modèle de banque universelle de proximité - l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés, - le groupe Crédit Agricole (France) accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturation, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement. Au service de l'économie, le Crédit Agricole (France) se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3. Immeubles de placement

3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- **Le modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1 Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé

par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à la date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective :

Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives

sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

8. Crédits restructurés

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.

- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10. Provisions du passif

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat, selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille disponible à la vente (Available For Sale) : Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en «disponibles à la vente» sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de

crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances » : La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente
	Prêts et créances
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

12. Dérivés

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont

on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;

- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- Et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi.

Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un

plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

14. Impôt exigible et impôt différé

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs

d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 564 454	1 245 986
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	1 134 052	2 637 911
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	3 224 694	3 723 535
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	6 337 175	3 843 871
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	35 042 236	36 842 477
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		82 687	114 871
Actifs d'impôt différé		65 498	95 720
Comptes de régularisation et autres actifs		130 317	246 775
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 344 604	1 366 173
Immobilisations incorporelles	3.6	136 206	130 286
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		49 061 923	50 247 605

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

COMPTE DE RESULTAT	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 538 329	2 553 002
Intérêts et charges assimilés	2.2	856 682	917 522
Marge d'Intérêt		1 681 647	1 635 480
Commissions (Produits)	2.3	343 853	330 234
Commissions (Charges)	2.3	29 771	31 781
Marge sur Commissions		314 082	298 453
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		149 128	188 047
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		20 312	17 230
Produits des autres activités		5 414	11 112
Charges des autres activités		80 924	76 280
PRODUIT NET BANCAIRE		2 089 660	2 074 041
Charges générales d'exploitation		991 401	1 013 343
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		111 637	111 453
Résultat Brut d'Exploitation		986 622	949 244
Coût du risque	2.1	-598 424	-496 755
Résultat d'Exploitation		388 198	452 489
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	1 648	135
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		386 550	452 354
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		146 469	168 477
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		240 081	283 877
Intérêts minoritaires		2 298	4 727
résultat net Part du groupe		237 783	279 151
Résultat par action		22,27	26,95
Résultat dilué par action		22,27	26,95

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	240 081	279 151
Ecart de conversion	-368	25
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	41 104	1 781
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	150	1 372
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40 886	3 178
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	280 967	282 328
Dont part du Groupe	278 669	277 602
Dont par des intérêts minoritaires	2 298	4 727

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	8 243	3 068
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 318 398	1 130 918
Dettes envers la clientèle		36 976 324	36 790 875
Titres de créance émis		3 921 426	5 611 726
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		5 313	745
Passifs d'impôt différé		167 483	165 835
Comptes de régularisation et autres passifs		444 876	457 136
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	290 112	321 878
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 528 178	1 529 453
Capitaux propres		4 401 562	4 235 966
Capitaux propres part du groupe		4 343 337	4 176 528
Capital et réserves liées		3 603 292	3 424 908
Réserves consolidées		459 653	471 114
Gains ou pertes latents ou différés		42 609	1 355
Résultat net de l'exercice		237 783	279 151
Intérêts minoritaires		58 225	59 438
TOTAL		49 061 923	50 247 605

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	386 550	452 354
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	111 637	111 265
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	445 916	341 694
+/- Dotations nettes aux provisions	-31 528	81 256
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-843	2 692
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-56 574	-10 188
+/- Autres mouvements	-13 918	-89 019
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	454 690	437 700
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 800 370	-1 603 566
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 569 414	1 373 370
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 100 865	-819 484
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	92 637	-244 636
- Impôts versés	-138 080	-101 592
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	824 466	-1 395 908
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 665 705	-505 853
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-95 145	-130 895
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-95 145	-130 895
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-116 876	310 987
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 635 000	-999 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 751 876	-688 013
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-368	25
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-181 683	-1 324 737

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 945 068	3 269 805
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 245 979	2 250 059
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	699 089	1 019 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 763 385	1 945 068
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 564 447	1 245 979
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	198 938	699 089
Variation de la trésorerie nette	-181 683	-1 324 737

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2012	922 392	1 890 428	-	771 398	-1 798	3 582 420	56 105	3 638 525
Opérations sur capital	113 457	495 430	-	-	-	608 887	4 533	613 420
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-295 165	-	-295 165	-4 545	-299 710
Autres	-	3 201	-	-3 201	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	279 151	-	279 151	4 727	283 877
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	1 781	1 781	-	1 781
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	1 372	1 372	-	1 372
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	25	-	25	-	25
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	25	3 153	3 178	-	3 178
Autres	-	-	-	-1 942	-	-1 942	-1 382	-3 324
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2013	1 035 848	2 389 059	-	750 265	1 355	4 176 528	59 438	4 235 966
Opérations sur capital	32 051	134 987	-	-	-	167 038	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-279 679	-	-279 679	-3 513	-283 192
Autres	-	11 346	-	-11 346	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	237 783	-	237 783	2 298	240 081
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	41 104	41 104	-	41 104
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	150	150	-	-
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-368	-	-368	-	-368
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-368	41 254	40 886	2	40 889
Autres	-	-	-	780	-	780	-	780
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014	1 067 899	2 535 392	-	697 436	42 609	4 343 337	58 225	4 401 562

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2014 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés

sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de

partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions cités par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

la quote-part des actifs, passifs, charges et produits, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées

sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises - écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2014.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 31 DÉCEMBRE 2014

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 067 899		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - IG : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération),
- Le Directoire,
- Les Comités de gestion.

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de rémunération, en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du conseil de surveillance,
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire,

- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines,
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord,
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire,
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en terme de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Comité Exécutif est l'organe responsable de :

- Suivre les résultats commerciaux et financiers de la banque ;
- mettre en valeur les synergies entre toutes les unités de la banque ;
- présenter les grands sujets transversaux ;
- coordonner entre les marchés BRD et BFI ;
- coordonner entre les marchés et les fonctions support.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le comité affaires
- Le comité flux
- Le comité efficacité du fonctionnement
- Le comité des grands projets
- Le comité DILG / DAG
- Le comité des crédits
- Le comité de classement et de passage au contentieux
- Le comité de pilotage et de suivi des risques
- Le comité de suivi des risques sensibles
- Le comité des crédits
- Le comité ALM et risques de marchés
- Le comité de management de la conformité
- Le comité de contrôle interne
- Le comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)
- Le comité fraudes internes et externe
- Le Comité Juridique ;
- Le Comité Sécurité ;

1.2 Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCP), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

La DRCP définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

- Risques financiers :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents et Conformité (DCPC).

1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le recouvrement est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge systématiquement par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate :

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation :

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss). Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BaT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Organisation de la filière :

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

• Le Front Office :

Le **FO** est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de **couverture** et **financement**. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

• Le Back-Office :

Le **BO** suit le traitement post-marché des opérations : **confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité**.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

• Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Engagements et Risques de Contrepartie.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;

- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés .

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**. Cette

perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des **limites en volumes** individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Une organisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques a été mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels

mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction

de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3 Application des recommandations du Comité de Bâle

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de

marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

COÛT DU RISQUE

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions	-620 033	-519 375
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-596 973	-482 178
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-10 906	-27 480
Autres provisions pour risques et charges	-12 128	-9 717
Reprises de provisions	176 671	152 161
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	155 100	140 484
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	
Reprises de provisions engagements par signature	-	2 994
Reprises des autres provisions pour risques et charges	21 571	8 684
Variation des provisions	-155 062	-129 542
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-6 556	-342
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-160 420	-155 495
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	14 368	29 330
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-2 480	-3 035
Coût du risque	-598 424	-496 755

MARGE D'INTÉRÊT

(En milliers de DH)

	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 246 054	633 495	1 612 559	2 258 262	631 968	1 626 294
Comptes et prêts/emprunts	2 112 245	632 720	1 479 524	2 137 181	630 309	1 506 872
Opérations de pensions	27 610	220	27 390	8 487	160	8 327
Opérations de location-financement	106 200	555	105 645	112 595	1 500	111 095
Opérations interbancaires	158 128	18 061	140 067	99 780	19 695	80 085
Comptes et prêts/emprunts	60 075	18 061	42 015	64 133	18 395	45 738
Opérations de pensions	98 053	-	98 053	35 647	1 300	34 348
Emprunts émis par le Groupe	-	205 126	-205 126	-	265 859	-265 859
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	134 146	-	134 146	194 959	-	194 959
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 538 329	856 682	1 681 647	2 553 002	917 522	1 635 480

PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
Titres	4 154	2 555
Emission	1 830	395
Transmission d'ordres	1 595	1 529
Autres	730	631
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	21 669	20 605
Gestion d'actifs	14 788	14 558
Conservation	6 881	6 048
Engagements de prêt	16 322	19 959
Gestion des moyens de paiement	127 084	114 836
Ingénierie financière	-	-
Autres	174 623	172 279
Total produits d'honoraires et de commissions	343 853	330 234
Conservation	2 111	1 721
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	27 660	30 059
Total charges d'honoraires et de commissions	29 771	31 781

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-1 648	-135
Plus values de cession	439	94
Moins value de cession	-2 087	-229
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-1 648	-135

INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Libellé	Réseau, Développement et grande clientèle, et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	1 574 020	107 626	1 681 647
Marge sur commissions	314 084	-2	314 082
Produit net bancaire	1 982 036	107 624	2 089 660
Charges de fonctionnement	-976 739	-14 662	-991 401
Résultat d'exploitation	895 671	90 951	986 622
Résultat net	169 874	70 207	240 081
Résultat net part groupe	169 874	67 909	237 783

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce les métiers principaux suivants : le Réseau, le Développement et la Grande Clientèle.

RESEAU

Le réseau couvre l'ensemble du territoire avec une organisation multi-marché favorisant la proximité client et l'efficacité opérationnelle. Il s'appuie sur 328 agences, 10 centres d'affaires, et 10 espaces Maskane, destinés aux clients particuliers,

professionnels et TPE, en plus de dix centres d'affaires pour les clients PME-PMI. L'ensemble est organisé en 9 directions régionales avec un staff renforcé pour un pilotage rapproché.

La Banque Privée, dispositif spécifique à la clientèle haut de gamme, offre des solutions financières sur-mesure adaptées à cette catégorie de clients, qui sont accompagnées d'un suivi et d'un conseil professionnel de qualité en termes de placements et de transmission de patrimoine.

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	
Donnés :	11 060 415
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	51 795
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	10 567 008
Clientèle de détail	441 611
Reçus :	-
Garanties financières	
Données :	6 007 139
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	3 402 656
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	2 542 636
Clientèle de détail	61 847
Reçus :	2 524 631
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 524 631
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

GRANDE CLIENTELE

La banque de la Grande Entreprise est organisée par secteur d'activité pour plus de professionnalisme, elle couvre ainsi les domaines suivants :

- l'ingénierie financière, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés
- le secteur des services, qui couvre les institutionnels et les sociétés de financement

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

apporte son expertise à ce segment de clientèle exigeant

- le secteur de l'immobilier et du BTP, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille.
- le secteur de l'industrie, s'occupe des activités relevant de l'industrie mécanique et métallurgique, énergie, industrie pharmaceutique et chimie
- le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui, dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, finance l'agriculture et l'agro-alimentaire et assure à sa clientèle un conseil spécialisé et le financement de ses projets.
- le secteur des multinationales, qui couvre l'ensemble des opérateurs multinationales quel que soit leur activité pour répondre à des exigences de service.

DEVELOPPEMENT

Le développement comporte le Marketing et Marchés, l'International et les Métiers spécialisés.

Le Marketing et Marchés vient en appui au réseau et à la grande clientèle pour assurer une expertise par marché, une spécialisation des actions et une

structuration de l'offre de produits et de services par segment de clientèle.

L'International, regroupe les métiers de l'Offshoring, les activités de marchés et les Relations Internationales, concentre un savoir-faire reconnu, dans les opérations internationales bancaires et para-bancaires.

CRÉDIT DU MAROC PATRIMOINE

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

CRÉDIT DU MAROC ASSURANCE

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

CRÉDIT DU MAROC CAPITAL

Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca.

CRÉDIT DU MAROC LEASING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

CRÉDIT DU MAROC OFF-SHORE

Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore - a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne aussi tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter au Maroc.

Les activités du Crédit du Maroc Offshore -banque offshore - sont certifiées qualité ISO 9001 version 2008 par le bureau Veritas.

PRÊTS ET CRÉANCES

(En milliers de DH)

31/12/2014	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	91 742	-	-	-	91 742
Administrations centrales	91 742	-	-	-	91 742
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	39 825 644	4 693 440	3 089 338	142 078	41 287 668
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	6 245 432	-	-	-	6 245 432
Institutions non établissements de crédit	3 775 833	928 916	529 694	23 420	4 151 635
Grandes entreprises	16 036 370	1 469 363	997 617	82 714	16 425 402
Clientèle de détail	13 768 009	2 295 161	1 562 027	35 945	14 465 199
Total	39 917 387	4 693 440	3 089 338	142 078	41 379 411

31/12/2013	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	104 326	-	-	-	104 326
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	104 326	-	-	-	104 326
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	39 350 200	4 078 401	2 705 368	141 211	40 582 022
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 739 545	-	-	-	3 739 545
Institutions non établissements de crédit	4 004 140	643 253	413 132	27 740	4 206 522
Grandes entreprises	17 006 017	1 212 045	796 572	80 769	17 340 721
Clientèle de détail	14 600 498	2 223 103	1 495 664	32 702	15 295 234
Total	39 454 526	4 078 401	2 705 368	141 211	40 686 348

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En milliers de DH)

31/12/2014	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	31 313	36 745	-8 003	68 058
Instruments de dette	3 156 636	-	-	3 156 636
Administrations centrales	2 122 866	-	-	2 122 866
Etablissements de crédit	1 033 771	-	-	1 033 771
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	3 187 949	36 745	-8 003	3 224 694

(En milliers de DH)

31/12/2013	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	29 870	34 868	-6 751	65 461
Instruments de dette	3 658 075	-	-	3 658 075
Administrations centrales	3 157 032	-	-	3 157 032
Etablissements de crédit	501 043	-	-	501 043
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	3 687 945	34 868	-6 751	3 723 535

PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) ⁽¹⁾	Valeur nette comptable totale
					31/12/2014
Placements détenus jusqu'à leur échéance					
Instruments de dette					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Prêts et avances					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
TOTAL					

NEANT

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(En milliers de DH)

31/12/2014	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-		-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 134 052	NA	90 261
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 224 694	34 114	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	8 243		-6 207
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

31/12/2013	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-		-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 637 911	NA	99 431
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 723 535	37 112	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	3 068		-4 414
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT

(En milliers de DH)

	31/12/2014		31/12/2013	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	507 034	2 117 371	469 603	2 087 203
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	370 827	772 768	339 317	721 030
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PROVISIONS PASSIF

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	64 230	134 271	98 846	-	24 530	321 878
Dotations	12 677	7 743	10 906	-	7 780	39 106
Montants utilisés	1 489	12 712	-	-	3 650	17 851
Montants non utilisés repris au cours de la période	24 321	15	-	-	14 433	38 768
Autres mouvements	-	-13 805	-	-	-448	-14 253
Solde de clôture	51 098	115 482	109 752	-	13 779	290 112

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur

à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	643 145	543 437	99 708	618 260
> 1 an ≤ 5 ans	966 042	842 470	123 572	885 462
> 5 ans	154 818	135 283	19 535	141 783
TOTAL	1 764 005	1 521 191	242 815	1 645 505

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	82 687	114 871
Impôts différés	65 498	95 720
Actifs d'impôts courants et différés	148 185	210 591
Impôts courants	5 313	745
Impôts différés	167 483	165 835
Passifs d'impôts courants et différés	172 797	166 579
Charge d'impôts courants	138 061	101 592
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	8 389	66 884
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	146 450	168 477

Le taux effectif d'impôt	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	240 081	283 877
Charges d'impôt sur les bénéfices	146 450	168 477
Taux d'impôt effectif moyen en %	37,89%	37,24%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,89%	0,24%
Taux d'impôt effectif moyen	37,89%	37,24%

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	1 120 743	10,49	10,49
AUTRES	1 154 175	10,81	10,81
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	8 404 076	78,70	78,70
Total	10 678 994	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2014, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 22 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2014	2013	2012
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	22,00	27,00	32,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	22,27	26,95	37,80

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	849 551	1 323 193	-	-	-	2 172 744
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	31	-	-	-	31
Total des actifs	849 551	1 323 224	-	-	-	2 172 775
Passifs : dépôts et emprunts	1 323 193	849 551	-	-	-	2 172 744
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	40 261	31	-	-	-	40 292
Total des passifs	1 363 454	849 582	-	-	-	2 213 036
Garanties émises par le groupe	632 401	-	-	-	-	632 401
Garanties reçues par le groupe	-	632 401	-	-	-	632 401
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	4 827	71 038	-	-	-	75 865
Charges d'intérêts	2 674	68 958	-	-	-	71 632
Honoraires et commissions	500	158	-	-	-	658
Total des produits dont :	1 653	1 922	-	-	-	3 575
Produits d'intérêts	114 931	11 498	-	-	-	126 429
Honoraires et commissions	68 958	2 674	-	-	-	71 632
Produits de dividendes	158	500	-	-	-	658

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour prime de fin carrière	29 872	27 120
Provisions pour indemnité de départ volontaire	57 141	68 858
Provisions pour prime de fidélité	28 470	24 712
Total	115 482	120 690

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	3,52%	4,76%
Taux d'évolution des salaires	3,75%	4,00%

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2014 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	4 738	-1 753	2 985
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	14 304	-5 292	9 011

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDÉS)



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



35, rue Aziz Bilal -ex Massena, Maârif
20330 Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.401.562, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 240.081.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 20 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 0522 54 48 00 - Fax: 05 22 23 68 70

PwC Maroc SARL
35, Rue Aziz Bilal, Maârif 20330 - Casablanca
T: +212 (0) 522 99 98 00 - Fax: +212 (0) 522 23 88 70
RC 099187 TP: 35772761
I.F. 01106700 - CNSS 7567045

Mohamed RQIBATE
Associé

AVIS DE RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

AVIS DE REUNION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « Crédit du Maroc », Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.067.899.400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca 48-58, boulevard Mohammed V, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28.717, sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le mercredi 22 avril 2015 à dix heures au Centre de Formation du «Crédit du Maroc», sis Boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Mâarouf – Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire.
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2014.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et approbation de ces conventions.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2014.
- Affectation des résultats de l'exercice 2014.

PROJETS DE RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum de la moitié au moins du capital social nécessaire à la tenue de l'Assemblée Générale Mixte appelée à délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire,
- que le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution présentés à l'Assemblée, le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à partir de la date de l'avis de réunion de l'Assemblée,

déclare, en conséquence de ce qui précède, qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne décharge de sa convocation régulière au Conseil de Surveillance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve :

- le rapport de gestion du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2014.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

- Option relative au paiement des dividendes.
- Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.
- Rapport sur l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2014.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire.
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire.
- Augmentation du capital social.
- Pouvoirs à conférer au Directoire.
- Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes ont la possibilité de demander l'inscription d'autres points à l'ordre du jour, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société dans un délai de dix jours à compter de la date de publication de cet avis.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges ainsi que les états de synthèse de l'exercice 2014, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 238.100.689,00 dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2014 comme suit :

- bénéfice net : 238.100.689,00 DH
- réserve légale, pour la doter entièrement : - 3.205.120,00 DH
- soit : 234.895.569,00 DH
- report à nouveau antérieur : 248.414.211,64 DH
- **bénéfice distribuable** : **483.309.780,64 DH**
- dividendes : - 234.937.868,00 DH
- solde à reporter à nouveau : 248.371.912,64 DH

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10.678.994 actions composant le capital social, un dividende brut de vingt-deux (22) dirhams par action.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive de la décision de la présente Assemblée Générale délibérant à titre extraordinaire de procéder à une nouvelle augmentation du capital social,

a) décide de proposer aux actionnaires de procéder au paiement de leurs dividendes dont le montant brut a été arrêté aux termes de la résolution qui précède, soit par affectation dudit montant à la libération d'actions nouvelles à souscrire dans le cadre de cette augmentation de capital, soit en espèces, soit par combinaison de ces deux modes de paiement.

b) précise ce qui suit :

- l'affectation des dividendes à la libération de

nouvelles actions sera effectuée à concurrence de 85 % de leur montant brut ;

- les dividendes seront mis en paiement à compter du jour précédant celui de l'ouverture de la période de souscription ;
- les dividendes pour lesquels l'option susvisée n'aura pas été exercée, le solde des dividendes qui n'aura pas été affecté à la libération de nouvelles actions souscrites ainsi que les quinze pour cent (15 %) du dividende brut revenant aux actionnaires non soumis à prélèvement fiscal, seront payables en espèces à partir du 29 septembre 2015.

Au cas où l'augmentation du capital social ne serait pas approuvée par la présente Assemblée Générale délibérant à titre extraordinaire, l'option proposée ne pourra pas être mise en œuvre et les dividendes seront mis en paiement à partir de la date susvisée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte aux cabinets Fidaroc Grant Thornton et PwC Maroc Commissaires aux Comptes, de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2015 à 3.150.000,00 Dirhams.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la réalisation définitive en date du 26 septembre 2014 de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2014.

Le Conseil de Surveillance

AVIS DE RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

PROJETS DE RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance,

décide que le capital social, d'un montant actuel de 1.067.899.400 dirhams divisé en 10.678.994 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams, sera augmenté d'un montant maximum de 40.506.600 dirhams pour être ainsi porté à un montant maximum de 1.108.406.000 dirhams, par l'émission d'un nombre maximum de 405.066 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams, assortie d'une prime d'émission de 393 dirhams, soit au prix total de 493 dirhams par action, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription, tant du nominal que de la prime.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes du point de vue des droits et des obligations, et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les souscriptions seront reçues au siège social et les versements correspondants pourront être effectués au crédit d'un compte indisponible à ouvrir sous la rubrique «Crédit du Maroc - Augmentation du capital».

Pendant la durée de la souscription, les actionnaires auront le droit de souscrire à ladite augmentation

de capital proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'affectation des dividendes à la libération des actions souscrites, telle que proposée par l'Assemblée Générale délibérant à titre ordinaire, seul un montant égal à 85% du dividende brut sera affecté au paiement des nouvelles actions souscrites.

Au cas où ce montant s'avérerait insuffisant pour libérer intégralement le montant de sa souscription, tout actionnaire pourra procéder à un versement complémentaire à concurrence maximum d'une action.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Directoire tous pouvoirs à l'effet de formaliser et de réaliser l'augmentation du capital faisant l'objet de la résolution qui précède.

Dans le cadre de cette mission, le Directoire pourra notamment, soit directement, soit par son Président ou par tout mandataire :

- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- recueillir les souscriptions et les versements correspondants ;

- ouvrir un compte indisponible sous la rubrique «Crédit du Maroc - Augmentation du capital» ;
- arrêter le montant définitif de l'augmentation du capital à celui des souscriptions recueillies au terme de la période de souscription ;
- établir, signer et déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca - ou faire déposer par tout porteur autorisé - la déclaration de souscription et de versement, un état de souscription et de versement, la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce ainsi que les autres documents prévus par la Loi ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- d'une manière générale, faire toutes déclarations, effectuer tous dépôts et publicités et remplir toutes formalités.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil de Surveillance

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

BILAN (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 564 440	1 245 974
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 400 645	4 989 813
. A vue	619 246	885 979
. A terme	6 781 399	4 103 834
Créances sur la clientèle	33 705 057	35 370 392
. Crédits de trésorerie et à la consommation	11 885 054	12 857 144
. Crédits à l'équipement	7 218 917	7 876 563
. Crédits immobiliers	12 886 468	12 275 363
. Autres crédits	1 714 619	2 361 323
Créances acquises par affectation	-	-
Titres de transaction et de placement	4 319 825	6 392 413
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 495 875	5 129 985
. Autres titres de créance	1 817 975	1 256 454
. Titres de propriété	5 975	5 975
Autres actifs	169 426	260 023
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	304 191	311 123
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	129 513	124 743
Immobilisations corporelles	983 835	1 031 041
Total de l'Actif	48 576 932	49 725 523

HORS BILAN	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNES	11 149 931	12 632 511
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 273 542	4 102 481
Engagements de garantie d'ordre d'établis. de crédit et assimilés	3 950 062	3 815 538
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 926 326	4 714 491
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	4 131 497	6 138 694
Engagements de financement reçus d'établis. de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établis. de crédit et assimilés	4 031 497	6 138 694
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	100 000	-

ETAT DES SOLDES DE GESTION (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2014	31/12/2013
+ Intérêts et produits assimilés	2 423 297	2 456 928
- Intérêts et charges assimilés	856 903	915 868
MARGE D'INTERET	1 566 394	1 541 061
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Commissions perçues	289 914	269 540
- Commissions servies	30 054	31 633
MARGE SUR COMMISSIONS	259 860	237 907
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	69 705	94 399
+ Résultat des opérations sur titres de placement	23 501	1 581
+ Résultat des opérations de change	78 690	93 147
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	171 896	189 127
+ Divers autres produits bancaires	55 903	60 720
- Diverses autres charges bancaires	81 350	76 687
PRODUIT NET BANCAIRE	1 972 701	1 952 127
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1 556	542
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	2 993	9 252
- Autres charges d'exploitation non bancaire	22 810,08	-
- Charges générales d'exploitation	1 100 855	1 069 788
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	873 261	892 133
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-520 542	-635 137
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	26 117	121 058
RESULTAT COURANT	378 835	378 054
RESULTAT NON COURANT	-26 978	-4 254
- Impôts sur les résultats	113 757	77 416
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	238 101	296 384

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2014	31/12/2013
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	238 101	296 384
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	131 978	132 925
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 866	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	1 285	60 396
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	14 206	180 564
- Plus-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	439	92
+ Moins-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	23	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	184	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	359 792	309 049
- Bénéfices distribués	234 938	279 679
AUTOFINANCEMENT	124 854	29 370

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 303 240	1 074 283
. A vue	317 073	80 233
. A terme	986 167	994 050
Dépôts de la clientèle	36 997 849	36 767 639
. Comptes à vue créditeurs	21 737 748	21 436 427
. Comptes d'épargne	8 532 005	8 110 429
. Dépôts à terme	5 812 340	6 385 487
. Autres comptes créditeurs	915 756	835 296
Titres de créance émis	3 921 426	5 611 726
. Titres de créance négociables	3 921 426	5 611 726
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	329 697	326 631
Provisions pour risques et charges	400 861	446 802
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 528 178	1 529 453
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 541 259	2 393 696
Capital	1 067 899	1 035 848
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	248 414	243 055
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	238 101	296 384
Total du Passif	48 576 932	49 725 523

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 953 554	2 983 679
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	220 011	162 265
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 069 139	2 099 705
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	134 146	194 959
Produits sur titres de propriété	55 778	60 076
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	287 573	267 830
Autres produits bancaires	186 906	198 845
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	980 853	1 031 552
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 884	18 640
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	551 994	556 128
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	286 025	341 099
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	123 949	115 685
PRODUIT NET BANCAIRE	1 972 701	1 952 127
Produits d'exploitation non bancaire	2 993	9 252
Charges d'exploitation non bancaire	207	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 100 855	1 069 788
Charges de personnel	602 353	596 375
Impôts et taxes	18 493	18 658
Charges externes	346 945	326 843
Autres charges générales d'exploitation	1 086	-5 014
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	131 978	132 925
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 020 506	1 064 107
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	830 062	887 007
Pertes sur créances irrécouvrables	157 012	96 065
Autres dotations aux provisions	33 432	81 036
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	524 709	550 570
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	452 164	318 605
Récupérations sur créances amorties	14 368	29 330
Autres reprises de provisions	58 177	202 635
RESULTAT COURANT	378 835	378 054
Produits non courants	4 732	11 038
Charges non courantes	31 709	15 292
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	351 857	373 800
Impôts sur les résultats	113 757	77 416
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	238 101	296 384

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2014	Premier semestre 2014	Deuxième semestre 2013
1 431 020	1 522 533	1 476 815

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2014		Montants au 31/12/2013	
	Créances	Provisions *	Créances	Provisions *
Créances pré-douteuses	230 730	50 440	213 479	23 546
Créances douteuses	607 445	381 500	607 826	195 860
Créances compromises	3 185 925	2 781 574	2 884 311	2 599 684
TOTAL	4 024 100	3 213 514	3 705 617	2 819 089

(*) y compris agios réservés

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 873 124	2 914 210
Récupérations sur créances amorties	14 368	29 330
Produits d'exploitation non bancaire perçus	7 351	20 168
Charges d'exploitation bancaire versées	-980 999	-1 028 650
Charges d'exploitation non bancaire versées	-31 893	-15 292
Charges générales d'exploitation versées	-968 942	-936 863
Impôts sur les résultats versés	-113 757	-77 416
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	799 252	905 487
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 410 832	-1 265 205
Créances sur la clientèle	1 124 184	-1 569 908
Titres de transaction et de placement	2 091 259	-831 056
Autres actifs	90 597	-162 905
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	228 957	-32 956
Dépôts de la clientèle	230 210	2 774 577
Titres de créance émis	-1 690 299	-1 010 858
Autres passifs	-9 308	18 238
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-345 232	-2 080 073
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	454 020	-1 174 586
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 376	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	439	92
Acquisition d'immobilisations financières	-	-21 567
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-90 449	-194 868
Intérêts perçus	5 985	6 744
Dividendes perçus	55 778	60 076
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-22 871	-149 523
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-1 275	1 671
Emission d'actions	168 269	613 523
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-279 679	-295 165
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-112 685	320 029
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	318 464	-1 004 080
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 245 968	2 250 048
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 564 433	1 245 968

ETAT A1 - PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AU 31 DECEMBRE 2014

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.
Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ETAT A2- ETAT DES DEROGATIONS AU 31 DECEMBRE 2014

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N E A N T

ETAT A3- ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES AU 31 DECEMBRE 2014

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N E A N T

ETAT B1- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	697 307	7	44 724	385 531	1 127 568	846 806
Valeurs reçues en pension	- 4 158 513	-	-	-	- 4 158 513	1 650 210
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	- 4 158 513	-	-	-	- 4 158 513	1 650 210
Prêts de trésorerie	- 750 000	240 000	-	4 775	994 775	650 566
- au jour le jour	- 100 000	-	-	-	- 100 000	400 000
- à terme	- 650 000	240 000	-	4 775	894 775	250 566
Prêts financiers	- 33 444	1 669 181	-	-	1 702 625	2 166 965
Autres créances	- 17 822	81 681	-	1 538	101 041	80 261
Intérêts courus à recevoir	- 2 244	15 030	-	-	17 274	23 907
Créances en souffrance	-	-	1	-	1	1
TOTAL	697 307	4 962 02	2 050 617	391 844	8 101 797	5 418 716

ETAT B2- CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	136 927	147	8 733 684	192 217	9 062 975	10 132 914
Comptes à vue débiteurs	25 436	147	3 035 875	168 767	3 230 226	4 113 742
Créances commerciales sur le Maroc	11 491	-	1 265 168	-	1 276 659	1 885 926
Crédits à l'exportation	-	-	178 844	-	178 844	177 098
Autres crédits de trésorerie	100 000	-	4 253 797	23 450	4 377 247	3 956 148
Crédits à la consommation	-	-	937	2 672 250	2 673 187	2 576 172
Crédits à l'équipement	2 592 617	-	4 441 371	2 093	7 036 081	7 719 059
Crédits immobiliers	-	-	1 974 092	10 861 459	12 835 550	12 226 183
Autres crédits	-	427 854	348 050	-	775 904	1 340 284
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	- 62 890	-	319 773	-	382 663	354 903
Créances en souffrance	-	-	381 002	557 695	938 696	1 020 877
- Créances pré-douteuses	-	-	9 249	171 041	180 290	189 933
- Créances douteuses	-	-	212 932	13 013	225 945	411 966
- Créances compromises	-	-	158 821	373 640	532 461	418 978
TOTAL	2 729 544	490 891	16 109 429	14 375 189	33 705 057	35 370 392

ETAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	1 817 974	2 495 875	5 908	67	4 319 824	6 392 413
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	2 495 875	-	-	2 495 875	5 129 984
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	1 817 974	-	-	-	1 817 974	1 256 454
Titres de propriété	-	-	5 908	67	5 975	5 975
TOTAL	1 817 974	2 495 875	5 908	67	4 319 824	6 392 413

ETAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	1 132 463	1 132 462	1 100 000	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	421 167	421 167	400 000	-	-	-
Obligations	711 295	711 295	700 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	3 187 629	3 187 362	3 051 110	50 269	248	248
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 074 727	2 074 708	1 962 700	48 171	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	1 106 679	1 106 679	1 088 410	2 099	-	-
Titres de propriété	6 223	5 975	-	-	248	248
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 320 092	4 319 824	4 151 110	50 269	248	248

ETAT B5 - DETAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
DEBITEURS DIVERS	129 425	161 921
Sommes dues par l'Etat	104 392	133 853
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	3 327	3 587
Comptes clients de prestations non bancaires	46	2
Divers autres débiteurs	21 660	24 478
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3 782	3 227
COMPTES DE REGULARISATION	36 218	94 876
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	38 085
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 351	8 566
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	659	315
Produits à recevoir	125	7 684
Charges constatées d'avance	22 572	34 367
Autres comptes de régularisation	5 511	5 859
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	169 425	260 023

ETAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						271 598	271 599	353 383	32 011	40 284
CREDIT DU MAROC OFFSHORE (en USD)	Etab. de Crédit	1 655	100,00%	7 443	7 444	31/12/14	2 240	95	-	
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/14	27 934	26 413	24 474	
CREDIT DU MAROC CAPITAL	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/14	13 050	1 798	4 200	
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/14	137 013	4 775	7 027	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/14	9 132	7 620	4 560	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/14	164 014	-8 690	23	
Autres titres de participation et emplois assimilés						38 688	32 592	-	-	15 279
Atlasnet	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-					
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-					
Interbank	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840				1 840	
Exp services Maroc	Sce financier	90 000	5,00%	4 500	1 781					
Centre Monétique Interbancaire	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000				13 200	
Settspark		40 000	16,32%	6 530	6 383					
Divers	-	-	-	12 297	11 588				239	
Total				310 286	304 191		353 383	32 011	55 563	

ETAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	456 876	66 503	31 719	491 660	332 187	29 886	-	362 072	-74	129 513
- Droit au bail	28 036	-	-	28 036	-	-	-	-	-	28 036
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	428 840	66 503	31 719	463 623	332 187	29 886	-	362 072	-	101 551
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-74	-74
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 992 891	243 082	218 377	2 017 595	961 863	102 014	-30 105	1 033 772	-	983 834
- Immeubles d'exploitation	844 168	92 203	80 685	855 686	264 021	23 318	-235	287 105	-	568 581
. Terrain d'exploitation	210 631	39 500	-	250 131	-	-	-	-	-	250 131
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	602 497	52 703	80 450	574 750	235 867	22 391	-	258 258	-	316 492
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	31 039	-	235	30 804	28 155	927	-235	28 847	-	1 958
- Mobilier et matériel d'exploitation	481 693	29 411	23 348	487 755	386 282	40 271	-21 543	405 010	-	82 746
. Mobilier de bureau d'exploitation	99 525	5 185	11 410	93 300	84 477	6 820	-11 410	79 888	-	13 412
. Matériel de bureau d'exploitation	17 561	1 480	2 343	16 698	9 651	2 063	-561	11 152	-	5 545
. Matériel de bureau Telecom	57 852	5 513	90	63 275	41 152	6 489	-90	47 551	-	15 724
. Matériel Informatique	232 286	14 466	8 809	237 943	192 342	18 475	-8 786	202 031	-	35 912
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	7 091	94	-	7 185	5 254	992	-	6 246	-	939
. Autres matériels d'exploitation	67 379	2 672	697	69 354	53 406	5 431	-697	58 141	-	11 214
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	610 366	119 287	114 344	615 309	282 849	35 657	-8 327	310 179	-	305 130
- Immobilisations corporelles hors exploitation	56 665	2 180	-	58 845	28 711	2 768	-	31 479	-	27 366
. Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles hors exploitation	41 553	-	-	41 553	20 974	1 520	-	22 493	-	19 059
. Mobiliers et matériel hors exploitation	5 621	756	-	6 377	4 013	494	-	4 507	-	1 870
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	9 491	1 424	-	10 915	3 724	754	-	4 478	-	6 437
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Total	2 449 767	309 585	250 096	2 509 255	1 294 050	131 900	-30 105	1 395 844	-63	1 113 348

ETAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	30 960	30 105	855	439	438	854
Immeubles d'exploitation	235	235	-	287	287	-
Immeuble d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation logement de fonction	235	235	-	287	287	-
Mobilier et matériel d'exploitation	21 567	21 543	23	152	151	23
Mobilier de bureau d'exploitation	11 410	11 410	-	109	109	-
Matériel de bureau d'exploitation	561	561	-	4	4	-
Matériel de bureau Télécom	90	90	-	1	1	-
Matériel informatique	8 809	8 786	23	31	30	23
Matériel d'imprimerie	79	79	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	17	17	-	-	-	-
Matériel de sécurité	45	45	-	1	1	-
Petit mobilier matériel et outillage	72	72	-	2	2	-
Coffres forts	484	484	-	5	5	-
Mobilier Hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	9 158	8 327	831	-	-	831
Agencement et aménagement	9 158	8 327	831	-	-	831
Total	30 960	30 105	855	439	438	854

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

ETAT B10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	7	926	3 468	119 680	124 081	55 008
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	155 000	764 885	218 304	1 138 188	991 129
- Au jour le jour	-	155 000	-	-	155 000	-
- À terme	-	-	764 885	218 304	983 188	991 129
Emprunts financiers	2 391	-	-	-	2 391	2 496
Autres dettes	-	0	38 069	9	38 079	25 520
Intérêts courus à payer	-	11	-	497	508	137
TOTAL	2 397	155 937	806 421	338 491	1 303 247	1 074 290

ETAT B12 - ETAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DEPOT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global
Certificats de dépôts	31/10/11	31/10/15	100,00	4,35%	INFINE	50 000
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/16	100,00	4,21%	INFINE	550 000
Certificats de dépôts	28/02/12	28/02/17	100,00	4,16%	INFINE	500 000
Certificats de dépôts	30/03/12	30/03/17	100,00	4,17%	INFINE	335 000
Certificats de dépôts	30/04/12	30/04/17	100,00	3,98%	INFINE	100 000
Certificats de dépôts	06/07/12	06/07/15	100,00	4,25%	INFINE	59 300
Certificats de dépôts	21/12/12	21/12/17	100,00	4,60%	INFINE	170 000
Certificats de dépôts	02/08/13	02/08/18	100,00	5,43%	INFINE	300 000
Certificats de dépôts	30/09/14	29/09/15	100,00	3,22%	INFINE	300 000
Certificats de dépôts	30/09/14	29/09/15	100,00	3,39%	INFINE	500 000
Certificats de dépôts	30/09/14	29/09/15	100,00	3,53%	INFINE	500 000
Certificats de dépôts	04/11/14	04/11/19	100,00	3,86%	INFINE	500 000
TOTAL						3 864 300

ETAT B16 - DETTES SUBORDONNEES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	500 000	1	5,87 %	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	500 000	1	4,53 %	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	93 100	1	5,02 %	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02 %	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	4,78 %	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	4,25 %	10 ANS	INFINE	251 200				
TOTAL	1 500 000					1 500 000				

(1) cours BAM au 31/12/N

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

ETAT B11- DEPOTS DE LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	188 841	32 417	5 340 885	16 175 605	21 737 748	21 428 172
Comptes d'épargne	-	-	-	8 464 813	8 464 813	8 031 706
Dépôts à terme	-	19 000	791 502	4 898 437	5 708 939	6 282 080
Autres comptes créditeurs	-	419	585 745	325 800	911 964	834 903
Intérêts courus à payer	-	-	-	174 385	174 385	190 777
TOTAL	188 841	51 836	6 718 132	30 039 040	36 997 849	36 767 639

ETAT B13 - DETAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
CREDITEURS DIVERS	124 573	142 349
Sommes dues à l'Etat	41 202	54 282
Sommes dues aux organismes de prévoyance	22 014	21 984
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	4 034	4 004
Fournisseurs de biens et services	-	-
Divers autres créditeurs	57 322	62 079
COMPTES DE REGULARISATION	205 124	184 282
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	5 436	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	-	50
Charges à payer	154 110	121 883
Produits constatés d'avance	14 156	20 454
Autres comptes de régularisation	31 422	41 896
TOTAL	329 697	326 631

ETAT B14 - PROVISIONS DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2014
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 571 783	814 895	448 054	66	2 938 689
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 548 140	812 029	427 889	66	2 932 345
Titres de placement	18 919	-	18 671	-	248
Titres de participation et emplois assimilés	4 724	2 866	1 494	-	6 096
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	446 802	48 575	80 879	-13 637	400 860
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	134 351	18 034	24 275	-	128 110
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	143 998	1 285	12 712	-	132 571
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	76 433	6 909	-	-13 581	69 761
Provisions pour autres risques et charges	92 020	22 347	43 892	-56	70 418
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 018 584	863 469	528 933	-13 571	3 339 549

ETAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2014	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2014
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	92 239	11 346		103 585
Autres réserves	1 137 487			1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 163 970		136 218	1 300 188
Capital	1 035 848		32 051	1 067 899
Capital appelé	1 035 848		32 051	1 067 899
Capital non appelé	-			-
Certificats d'investissement	-			-
Fonds de dotations	-			-
Actionnaires. Capital non versé	-			-
Report à nouveau (+/-)	243 054	5 359		248 413
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	279 679	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	296 384	-296 384	238 101	238 101
TOTAL	3 968 982	-	406 370	4 095 673

ETAT B20 - OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Opérations de change à terme	1 163 977	1 526 860		
Devises à recevoir	295 421	337 233		
Dirhams à livrer	103 199	226 816		
Devises à livrer	481 371	530 760		
Dirhams à recevoir	283 987	432 051		
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ETAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	11 149 931	12 632 511
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 273 542	4 102 481
Crédits documentaires import	1 149 316	1 205 613
Acceptations ou engagements de payer	375 342	345 434
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	1 748 561	2 551 357
Autres ouvertures de crédit confirmés	323	78
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 950 062	3 815 538
Crédits documentaires export confirmés	20 964	20 540
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	263 435	170 371
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 665 663	3 624 628
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 926 326	4 714 491
Garanties de crédits données	658 865	674 089
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	2 645 622	2 737 261
Autres cautions et garanties données	621 839	1 303 141
Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	4 131 497	6 138 694
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 031 497	6 138 694
Garanties de crédits	-	1 124
Autres garanties reçues	4 031 497	6 137 570
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	100 000	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	100 000	-

ETAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 130 252	26 673	115 156	1 186 855	344 440	6 803 377
Créances sur la clientèle	2 641 958	3 586 376	3 666 352	4 097 648	14 903 854	28 896 187
Titres de créance	-	472 300	2 246 842	1 011 642	516 526	4 247 311
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
Total	7 772 211	4 085 349	6 028 350	6 296 146	15 764 820	39 946 875
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	979 746	7 912	45 385	-	-	1 033 043
Dettes envers la clientèle	1 051 378	1 758 450	2 750 465	159 681	-	5 719 975
Titres de créance émis	-	-	409 300	3 455 000	-	3 864 300
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 500 000	1 500 000
Total	2 031 125	1 766 362	3 205 150	3 614 681	1 500 000	12 117 318

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

ETAT B21 - VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	18 000	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	323	-	-
TOTAL	18 323	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	57 300	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	57 300	-	-

ETAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF :	1 688 428	1 424 892
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	29 060	31 596
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	363 236	380 687
Créances sur la clientèle	1 581 140	1 700 610
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-376 426	-780 639
Titres de participation et emplois assimilés	91 418	92 639
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	1 688 428	1 424 892
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 105 897	1 055 438
Dépôts de la clientèle	552 138	333 154
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	30 393	36 300
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés :	1 497 582	1 524 376
Engagements reçus :	1 506 866	1 484 298

ETAT B25 - MARGE D'INTERET AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
INTERETS PERCUS	2 423 300	2 456 928
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	220 015	162 265
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 069 139	2 099 705
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	134 146	194 959
INTERETS SERVIS	856 907	915 868
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 888	18 640
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	551 994	556 128
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	286 025	341 099
MARGE D'INTERETS	1 566 394	1 541 061

ETAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIETE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	-	-
Titres de participation	-	-
Participations dans les entreprises liées	55 778	60 076
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	55 778	60 076

ETAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2014	31/12/2013
COMMISSIONS PERCUES :	289 914	269 540
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	75 569	77 933
sur opérations de change	2 341	1 711
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	9 998	7 693
sur moyens de paiement	126 975	111 267
sur activités de conseil et d'assistance	4 113	5 028
sur ventes de produits d'assurances	7 192	7 481
sur autres prestations de service	63 727	58 427
COMMISSIONS VERSEES :	30 054	31 633
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	3 749	5 024
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 565	1 571
sur moyens de paiement	23 741	25 039
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	259 860	237 907

ETAT B28 - RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
+ Gains sur titres de transaction	82 013	97 516
- Pertes sur titres de transaction	12 308	3 117
= Résultat des opérations sur titres de transaction	69 705	94 399
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	4 831	2 625
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	18 671	2 638
- Moins-values de cession sur titres de placement	-	780
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	-	2 902
= Résultat des opérations sur titres de placement	23 501	1 581
+ Gains sur opérations de change	78 927	93 701
- Pertes sur opérations de change	237	565
= Résultat des opérations de change	78 690	93 147
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RESULTAT GLOBAL	171 896	189 127

ETAT B29- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	602 353	596 375
Impôts et taxes	18 493	18 658
Charges externes	346 945	326 843
Autres charges générales d'exploitation	1 086	-5 014
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	131 978	132 925
TOTAL	1 100 855	1 069 788

ETAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2014	31/12/2013
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	62 957	83 150
Autres produits bancaires	186 906	198 834
Autres charges bancaires	123 949	115 685
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	2 786	9 252
Produits d'exploitation non bancaires	2 993	9 252
Charges d'exploitation non bancaires	207	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 020 506	1 064 107
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	830 062	887 007
Pertes sur créances irrécouvrables	157 012	96 065
Autres dotations aux provisions	33 432	81 036
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	524 709	550 570
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en	452 164	318 605
Récupérations sur créances amorties	14 368	29 330
Autres reprises de provisions	58 177	202 635
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-26 978	-4 245
Produits non courants	4 732	11 038
Charges non courantes	31 709	15 283

ETAT B32 - PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	238 101	
. Bénéfice net	238 101	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	134 394	
1. Courantes	129 465	
- Impôt sur les sociétés	113 757	
- Pénalités	2 624	
- Amendes fiscales	234	
- Dons et subventions	930	
- Cadeaux et articles	1 726	
- Part des amortissements des véhicules dont la valeur est supérieure à 300 000,00 DH		
- Charges agences à imputer		
- Dotation provision pour engagements sociaux	6 909	
- Dotation provision pour risques généraux	1 285	
- Provisions pour propre risque assureur	2 000	
2. Non courantes	4 929	
- Impôt de solidarité	4 929	
III - DEDUCTIONS FISCALES		68 465
1. Courantes		55 753
- Revenu du Portefeuille / Titres		55 753
- Reprise partielle provision pour investissement		-
- Provisions pour propre risque assureur		-
2. Non courantes		12 712
- Reprise provision pour risques généraux		12 712
- Abattement sur plus-values sur réalisations de cessions d'immobilisation		-
TOTAL	372 495	68 465
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		304 030
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		304 030
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C)⁽¹⁾		-
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		-
VI - RESULTAT NET FISCAL		304 030
. Bénéfice net fiscal (A - C)		304 030
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ETAT B33- DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de DH)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	378 835
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	128 180
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	67 180
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	439 835
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	162 739
. Résultat courant après impôts (=)	277 096

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

ETAT B34 - DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 = 4)
A. TVA collectée	27 649	245 465	244 097	29 016
B. TVA à récupérer	13 294	110 412	109 137	14 570
. Sur charges	14 579	82 314	81 410	15 483
. Sur immobilisations	-1 285	28 099	27 727	-914
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	14 355	135 052	134 961	14 446

ETAT C4- DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture⁽¹⁾ : 31 décembre 2014

. Date d'établissement des états de synthèse⁽²⁾ : 19 Février 2015

⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	N E A N T
	. Défavorables

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



35, rue Aziz Bilal -ex Massena, Maârif
20330 Casablanca
Maroc

CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc comprenant le bilan, le hors bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 5.623.851, dont un bénéfice net de KMAD 238.101, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 décembre 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 20 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid GRANT THORNTON
Associé
FIDAROC du Réseau Grant Thornton
Associé International
47, Rue Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 0522 84 48 00 - Fax: 05 22 29 66 70

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Aziz Bilal, Maârif 20330 - Casablanca
T: +212 (0) 522 29 98 00 - Fax: +212 (0) 522 23 88 70
RC 18946 TP 35772761
F 01106700 CNSS 7567045

Mohamed RQIBATE
Associé



— Le bon sens a de l'avenir —